

PRÉSIDENCES DES COMITÉS DE SÉLECTION

La Forêt de la lecture®

MANDAT

Mandat :

La Forêt de la lecture comptait dix comités de sélection chargés de sélectionner les listes annuelles d'œuvres finalistes destinées aux enfants et aux adultes. Le poste de président est pourvu après consultation des membres actuels du comité. L'ABO désigne les comités chargés de lire, de rédiger des comptes rendus et de recommander les œuvres canadiennes qui répondent aux critères de sélection et qui sont considérées comme les meilleurs titres disponibles pour une année donnée, dans un programme donné.

Responsabilités/Objectifs :

Les personnes présidentes du comité :

- Étudient toutes les demandes des comités et forment un comité de 10 à 15 membres;
- Communiquent avec les membres qui n'ont pas été sélectionnés et ceux qui ont été sélectionnés;
- Communiquent régulièrement avec les membres, traitent les problèmes qui surviennent et jouent le rôle d'agent de liaison entre l'ABO et le comité;
- Sont censées rédiger un compte rendu de tous les livres envoyés par les éditeurs et collaborent directement avec le grossiste officiel pour déterminer ce qui est acheminé aux membres;
- Collaborent avec le grossiste pour la liste de livraison du comité et le calendrier des livraisons;
- Administrent la communauté de l'ABO et s'assurent que tous les livres lus sont inscrits sur les listes;
- Publient des comptes rendus dans la communauté de l'ABO en fonction des critères établis pour chaque programme;
- Sont tenues de signer un contrat de confidentialité, car les délibérations du comité et la sélection finale doivent rester confidentielles;
- Doivent être très conscientes des problèmes de censure par rapport aux critères de sélection;
- Doivent comprendre la littératie critique et la littérature adaptée à l'âge;
- Sont responsables de la défense des sélections en ce qui a trait aux questions qui sont soumises à l'ABO. Cette réponse sera fournie par écrit à l'ABO en temps opportun;
- Sont censées assister aux réunions de comités (par téléphone) et faire parvenir sans délai les procès-verbaux de la réunion aux membres du comité;
- Doivent communiquer avec d'autres personnes présidentes des comités de sélection pour s'assurer qu'il n'y a pas de titres qui se chevauchent entre les programmes;
- S'assurent que tous les membres sont sur la bonne voie avec leur calendrier de lecture;
- Doivent déceler les œuvres susceptibles d'être de nature sensible pour certains lecteurs;
- Sont censées participer en personne ou par téléphone à la réunion de la personne présidente en octobre avec toutes les personnes présidentes des comités (bureau de l'ABO).

Livrables :

Les personnes présidentes fourniront la liste des 10 principaux titres proposés au grossiste officiel de la Forêt de la lecture et à l'ABO, selon le calendrier établi par l'ABO. De plus, toutes les annotations d'éditeurs doivent être fournies à l'ABO. Tous les membres du comité doivent appuyer la liste proposée et convenir que la liste est équilibrée.

Composition :

Les présidences des comités de sélection varient d'un programme à l'autre; cependant, les directives générales sont les suivantes :

- Toutes les personnes présidentes doivent être des membres actuels de l'ABO;
- Deux personnes présidentes, une senior et une junior, pour assurer la continuité (nommées par le directeur de la Forêt après consultation des présidents sortants);
- Ceux qui sont acceptés ont une expérience professionnelle du programme pour lequel ils postulent et/ou une expérience de sélection de livres pour le groupe d'âge qui leur est assigné;
- Une combinaison de personnes des bibliothèques scolaires et publiques pour les programmes d'âge scolaire;
- Un groupe de professionnels des bibliothèques publiques pour le programme Evergreen; et
- Les personnes retenues pour la présidence doivent prendre l'engagement ferme d'être des membres pleinement participants au comité.

Ressources et budget :

- Exigences en matière de téléconférences
- Une réunion en personne
- Le retour et l'acheminement des exemplaires de service de presse sont couverts par le grossiste officiel (conformément au contrat avec l'ABO)
- Les membres de comités doivent soumettre un formulaire de dépenses au grossiste officiel au plus tard à la date d'échéance fixée

Échéancier

L'échéancier de chaque prix varie en fonction des exigences de lecture de chaque programme.

Voici le calendrier de lecture :

- Blue Spruce – d'avril à juin
- Silver Birch – de janvier à août
- Yellow Cedar – décembre à juillet
- Red Maple – d'octobre à août
- White Pine – d'octobre à août
- Le prix Peuplier – de mars à août
- Le prix Mélèze – de février à août
- Le prix Tamarac – de février à août
- Evergreen – d'octobre à septembre

Les listes définitives pour les programmes d'âge scolaire sont annoncées le 15 octobre; pour Evergreen, l'annonce se fait chaque année pendant la Semaine des bibliothèques publiques de l'Ontario.

Type de comité :

Comité permanent (responsable d'un programme ou d'une fonction en particulier)

Groupes de travail (tâches limitées dans le temps sur un sujet précis)

Groupes d'action (élaboration d'une activité ou d'un programme limité)

Durée du mandat :

Chaque poste à la présidence représente un mandat de **quart ans**. Au début de la dernière année de son mandat, la(les) personne(s) présidente(s) identifiera ses successeurs qu'elle guidera au cours de la dernière année afin de faciliter la transition d'une année à l'autre.